Réponse à la consultation sur le Cahier des charges de qualification des données des Opérateurs d'Effacement

Date d'émission : 25/07/2014

© 2014 Actility S.A. Tous droits réservés
Ce document est la propriété d'Actility, il est confidentiel et ne peut être communiqué en tout ou partie à des tiers sans l'autorisation expresse d'Actility.

1 PREAMBULE

Nous souhaitons rappeler en préambule l'attention particulière qu'Actility porte au potentiel des effacements diffus, notamment celui présent chez les consommateurs résidentiels équipés de moyens de chauffage et de chauffe-eau électriques.

L'exploitation de ce gisement de flexibilités est un défi à la fois technique et économique. Il est principalement posé par son caractère extrêmement diffus, au premier sens du terme, puisqu'environ 8 millions de foyers disposant d'un tel potentiel seraient concernés en France.

Nous avons noté qu'une seconde opportunité de nous exprimer sur le sujet objet de cette consultation nous sera donnée en septembre 2014 lors de la consultation sur les Règles expérimentales NEBEF 1.1.

Pour cette première contribution, nous avons fait le choix d'une réponse succincte mettant l'accent sur un point qui nous paraît crucial. Dans la suite de ce document, nos messages sont essentiellement ciblés sur le cas du diffus résidentiel.

2 UNE OPPORTUNITE POUR LA COLLECTIVITE

Sans qu'il soit nécessaire de s'étendre longuement sur ce point, nous voulons tout d'abord rappeler que l'exploitation du gisement diffus résidentiel est, au-delà du défi technique, technologique et économique évoqué, une formidable opportunité de transformer en partie une contrainte nationale de gradient thermique extrême, en un atout pour la collectivité dans le pilotage de la stabilité du réseau et dans l'accroissement de la sécurité d'alimentation du pays.

A l'échelle de la communauté comme du particulier, il s'agit d'exploiter au mieux l'optionalité latente de consommation électrique sur différents usages, car cette optionalité représente une valeur strictement positive. Cette valeur est perdue sans la mise en place de mécanismes réglementaires adaptés.

3 LE SURCOUT DE LA MESURE

Afin de prouver la réalité d'un effacement, de ne pas léser d'autres acteurs du marché, et dans le but de préserver l'équilibre du système électrique et la sécurité de son exploitation, la mesure de l'énergie effacée est un prérequis indispensable à l'exploitation de capacités diffuses, que nous partageons.

Cette exigence de mesure engendre un surcoût d'investissement dans l'opération de « recrutement » d'une capacité. Celui-ci est inévitable, mais il convient de faire en sorte qu'il soit le plus faible possible, sous peine de mettre en péril l'intérêt économique pour des acteurs commerciaux privés d'investir massivement sur le sujet.

Ce surcoût devra être amorti par les Opérateurs d'Effacement et l'équation économique de la filière indique un temps de retour sur investissement de plusieurs années si la relève est systématisée.

4 LE DEPLOIEMENT DE LINKY

Ce temps de retour sur investissement nous amène à nous interroger sur les interactions avec le déploiement programmé de la télémesure Linky. Si l'on se place du point de vue de la communauté, déployer une télérelève autre que Linky sur l'ensemble du parc adressable est un investissement sans garantie de rentabilité (le déploiement de Linky étant prévu).

En effet, sans être familier des échelles de temps évoquées, cela revient à considérer une cible à X années où deux systèmes de télérelève par site et deux infrastructures de relève existent et sont donc financées sur 8 millions de foyers.

Le point ici n'est évidemment pas de demander à ce que Linky soit un prérequis à l'exploitation d'une capacité diffuse. Nous questionnons plutôt la pertinence économique d'un cahier des charges qui imposerait une télérelève de chaque point de livraison d'un périmètre donné. Un tel cahier des charges donnerait de surcroît un avantage compétitif extrêmement fort à l'Opérateur d'Effacement éventuel connaissant la base installée des Linky voire son planning de déploiement.

5 ALTERNATIVE PROPOSEE

Nous considérons que la question de la mesure, selon la façon avec laquelle les règles et règlements l'aborderont, peut être un facteur de frein important du développement de la filière. Nous souhaitons, au-delà de ce constat, proposer une solution envisageable au problème posé.

5.1 Méthode par panel

Cette méthode consiste en la construction d'un panel (échantillon représentatif) de clients pour chaque EDE. Les UE de ce panel seront instrumentées pour que la télérelève des consommations électriques y soit effectuée. Lors d'une activation de cette EDE, les sites du panel devront nécessairement faire partie de l'activation.

Le contrôle du réalisé sera effectué sur l'agrégat des télérelèves des UE du panel. Sur déclaration de l'Opérateur d'Effacement, et pour chaque activation, un facteur d'homothétie sera appliqué au profil mesuré pour déduire le profil d'activation de l'EDE entière.

5.2 Audit et certification

Le but du cahier des charges objet de la consultation est de permettre à tous les acteurs du système électrique d'avoir confiance dans les pratiques employées sur le segment du diffus.

Nous proposons que des modalités similaires à celles évoquées par RTE puissent être appliquées afin d'auditer, contrôler et certifier le comportement des Opérateurs d'Effacement et de leurs systèmes.

En particulier :

- Des règles claires devront être mises en place pour la constitution des panels par EDE. En cas d'évolution du périmètre, le gestionnaire de réseau pourra demander à ce que la constitution du panel soit mise à jour.
- Pour les sites du panel, la chaîne de télémesure doit pouvoir être auditée.
- Pour les sites de l'EDE (présent dans le panel ou hors panel), la chaîne d'envoi de commandes doit pouvoir être auditée, et RTE pourra procéder à des contrôles pour vérifier, activation par activation, si l'Opérateur d'Effacement a bien activé les volumes qu'il aura déclarés.

5.3 Avantages de la méthode par panel

Outre la réduction des coûts pour les Opérateurs d'Effacement (coûts qui sont à terme inutilement supportés par la communauté dans la perspective d'un déploiement de Linky) et donc le développement plus rapide de cette filière, différents avantages peuvent être cités pour l'emploi d'une telle méthode :

- Les GRD utilisent les méthodes de panel depuis très longtemps et disposent de l'expertise nécessaire pour que ce sujet soit correctement traité,

- Une méthode statistique est sérieuse : le profilage des consommations permet au système électrique de fonctionner depuis longtemps…
- La méthode est robuste et fiable : la loi des grands nombres notamment s'applique, et donnera d'excellents résultats notamment sur la filière du diffus résidentiel (volumétrie en centaines de milliers de sites)
- Pour pouvoir étendre la participation des sites diffus résidentiels à des services à observabilité exigeante (RR, SSY), une méthode statistique est essentielle : en effet, il est difficilement envisageable de travailler convenablement sur les points 10 secondes de plusieurs millions de foyers.

La confiance de tous les acteurs du système électrique dans les mécanismes d'effacement est une condition indispensable au développement et à la pérennisation de cette activité. Pour toutes les raisons citées précédemment, Actility considère qu'une solution statistique au problème doit absolument être envisagée. Cette approche a de plus le mérite d'être compatible, en rajoutant certains contrôles sur les sites hors panel et en appliquant les points développés par RTE sur les sites du panel, avec les pistes de réflexion évoquées par RTE.

A l'inverse, nous considérons que l'imposition d'une mesure systématique de la courbe de charge des sites profilés est à même de réduire fortement voire d'annuler, pour un acteur commercial privé, l'intérêt de l'investissement dans ce secteur, privant ainsi la collectivité des bénéfices de cette filière pour le système électrique.